

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/94/ 163 /PRG/SGG

RECTIFIANT LE POINT 1 DE L'ARTICLE
1^{ER} DU DECRET D/94/146/PRG/SGG
DU 11 NOVEMBRE 1994.

Le Président de la République,

- Vu La Loi Fondamentale,
- Vu Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration du Gouvernement ;
- Vu Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle du Gouvernement ;
- Vu Le Décret D/94/146/PRG/SGG du 11 Novembre 1994 Nommant les Chefs de Cabinet des Régions Administratives.

DECRETE

Article 1^{er} : Le point 1 de l'article 1^{er} du Décret D/94/146/PRG/SGG du 11 Novembre 1994 est rectifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne Monsieur Mamadou BOIRO.

AU LIEU DE

Région Administrative de Boké

Monsieur Mamadou BOIRO en service au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

LIRE

Région Administrative de Boké

Oumar BOIRO en service au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Article 2 : Le Présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 23 NOVEMBRE /199__

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lansana Conte', written over a horizontal line.

LANSANA CONTE